

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Marché passé selon la procédure adaptée

(Article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

Objet :

**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la
réalisation de visites techniques approfondies des
ouvrages de défense contre la mer**

Maître d'ouvrage : Mairie de Penmarc'h – 110 rue Edmond Michelet 29760 PENMARCH

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

Le vendredi 5 août 2016 à 12h00

Introduction

Le présent cahier des charges a pour objectif de définir la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de la commune de Penmarch pour la réalisation de Visites Techniques Approfondies(VTA) de ses ouvrages de défense contre la mer ainsi que le plan d'actions sur les suites à donner en matière de surveillance, d'exploitation, de confortement et d'entretien de ces ouvrages.

Le présent marché relève d'une procédure adaptée de fournitures de prestations intellectuelles.

1/ Objet de la mission

Cette mission est une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la réalisation de Visites Techniques Approfondies (VTA) sur l'ensemble des ouvrages de défense contre la mer de la commune. Ceux-ci s'étendent de Pors Carn à Port de Bouc et ce jusqu'à la réalisation des préconisations.

Le détail de la mission :

- Définition des objectifs, enjeux et le programme d'étude
- Assistance pour la rédaction du dossier de consultation des bureaux d'études
- Ouverture des plis et analyse des offres
- Présentations aux élus
- Montage des dossiers de subventions

2/ Définition des Visites Techniques Approfondies

Les visites techniques approfondies consistent en un contrôle poussé des ouvrages de défense à partir des éléments documentaires disponibles et des diagnostics visuels antérieurs.

Ces Visites Techniques Approfondies sont une obligation du gestionnaire au titre du décret de mai 2015 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Leur fréquence est définie selon le niveau de classement du système de protection au titre de l'Article R214-113 du Code de l'Environnement.

Le principe consiste à parcourir intégralement le linéaire des ouvrages de protection afin de répertorier toutes les informations visuelles sur les caractéristiques morphologiques externes des ouvrages et les désordres ou les présomptions de désordres affectant l'une ou l'autre de leurs composantes (internes ou externes).

Ces visites permettent d'apprécier les caractéristiques géotechniques afin de contrôler la solidité et la stabilité des différentes parties constitutives des ouvrages de protection (remblais, ancrages des fondations, examen des dispositifs de drainage, des débits de fuite,...etc.) et d'évaluer le maintien ou non du niveau initial de protection.

Elles font l'objet d'un compte rendu devant préciser, pour chaque tronçon d'ouvrage et de ses abords, les constatations, les éventuels désordres observés, leurs origines possibles ainsi que les suites à donner en matière de surveillance, d'exploitation, d'entretien, d'auscultation, de diagnostic ou de confortement.

Le rapport de chaque visite technique approfondie sera transmis au service de l'Etat et consigné dans un dossier d'ouvrages, avec croquis, plans et photos.

Les visites techniques approfondies peuvent conduire à une mise à jour du dossier de l'ouvrage, des consignes de gestion et de surveillance.

3/ Prix - devis

La proposition sera établie à partir d'un devis détaillé précisant :

- La mission
- Le temps passé (en jour)
- Le montant de chaque tâche

4/ Critères de sélection du candidat

- 40% le prix
- 10% les délais
- 50% sur la note méthodologique